

PUBLIC

- Professionnel de santé au travail
- Psychologue et clinicien du travail

INTERVENANTS

Juriste en droit social et chercheur en sciences humaines du travail

SESSIONS UNIQUEMENT EN INTRA-ENTREPRISE

DURÉE

1 jour

DATES

Nous consulter

LIEU

Locaux du SPST

TARIF

Nous consulter

Accessibilité - PSH

- Locaux de l'ASTI accessibles PMR
- Merci de nous contacter pour évaluer les possibilités d'adaptation de la formation

Certifications

- Certification Qualiopi délivrée à l'ASTI au titre de la catégorie « Actions de formation »



VOS CONTACTS

Nos chargés de formation sont à votre écoute

Tél. : 05 34 63 84 30

E-mail : formation@ast-i.org

Adresse : 14, rue Michel Labrousse - 31100 Toulouse

Objectifs

- Comprendre les enjeux du secret professionnel en santé au travail
- Connaître le droit applicable et les responsabilités déontologiques
- Se donner les moyens d'agir en situations complexes

Programme

1^{ère} partie : Comprendre l'obligation juridique du secret professionnel en santé au travail

Introduction : les origines déontologiques du secret professionnel

L'étendue du secret professionnel en santé au travail :

- Quelles sont les informations couvertes par le secret professionnel ? Qui est tenu au secret professionnel en santé au travail ?
- Aux frontières de l'obligation du secret professionnel : obligation de discrétion, devoir de réserve, obligation de loyauté

Le régime juridique du secret professionnel en santé au travail :

- Les règles de droit applicables (Codes civil et pénal, code de santé publique) et ses exceptions
- Les sanctions civiles et pénales en cas de violation de l'obligation

2^e partie : Les enjeux pratiques du secret professionnel en santé au travail

Le secret professionnel au quotidien :

- Quelle communication adaptée avec l'adhérent employeur, avec les Institutions représentatives du personnel ?
- La notion de secret partagé et ses limites

Entre l'obligation de secret professionnel et devoir d'alerte : le conflit éthique de valeurs

- Analyse de situations de conflit de valeurs
- Comment agir en pareilles circonstances ? Que permet la loi ? Qu'est-ce qu'elle nous oblige de faire ?

Pré-requis

Exercer en santé au travail

Méthodes pédagogiques

- Exposés théoriques
- Interactions entre les participants et le formateur
- Mise en situation, analyse de cas

Suivi et modalités d'évaluation

- Auto-évaluation
- QCM

Délai d'accès à la formation

Session en intra-entreprise : mise en œuvre possible sous 1 mois à compter de la date de signature du contrat

Envie d'être informé de nos prochaines sessions de formation ?

- [Lettre d'information](#) de l'ASTI
- Page [LinkedIn](#)
- Site internet <https://ast-i.org>